

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Soziologie
Band:	6 (1980)
Heft:	2
Artikel:	Aires de recrutement des universités suisses : provenance géographique et sociale des étudiants et spécialisation des facultés
Autor:	Hainard, François / Jeannin, André
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-814460

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AIRES DE RECRUTEMENT DES UNIVERSITÉS SUISSES

Provenance géographique et sociale des étudiants et spécialisation des facultés

François Hainard et André Jeannin

Institut de sociologie de science politique, Clos-Brochet 30, 2000 Neuchâtel, Suisse

RÉSUMÉ

L'augmentation du nombre des étudiants à l'université est souvent considérée dans une perspective d'inégalité des chances ou de démocratisation des études. Cet article présente une autre perspective : celle des variations des flux d'étudiants entre cantons universitaires et des changements qu'ils impliquent dans la structure des facultés. Dans sa première partie, il montre l'existence de bassins de recrutement des étudiants, fortement polarisés par certaines universités suisses. Ces bassins s'articulent d'une part sur les zones linguistiques et, d'autre part, sur la taille des universités. En ce qui concerne plus spécialement les cantons qui possèdent une université, on constate des capacités différentes de retenir leurs étudiants. La seconde partie, en prenant l'exemple de l'Université de Neuchâtel, décrit le processus de spécialisation géographique et sociale des facultés en utilisant l'analyse factorielle des correspondances. Les résultats présentés amènent à quelques réflexions sur les causes et conséquences de cette évolution.

ZUSAMMENFASSUNG

Die Zunahme der Studentenzahlen an der Universität wird oft unter dem Blickwinkel der Chancengleichheit oder der Demokratisierung der Studien betrachtet. Dieser Artikel stellt eine andere Betrachtungsweise vor, nämlich diejenige der Schwankungen des Studentenflusses zwischen Universitätskantonen und die Veränderungen die diese in der Struktur der Fakultäten mit sich ziehen. Im ersten Teil zeigt er das Vorhandensein von Rekrutierungsgebieten der Studenten, die von gewissen schweizerischen Universitäten stark polarisiert werden. Diese Gebiete sind einerseits in die verschiedenen Sprachgebiete gegliedert und hängen andererseits von der Grösse der Universitäten ab. Insbesondere stellt man fest, dass die Fähigkeit der Hochschulkantone ihre Studenten zurückzuhalten mehr oder weniger ausgeprägt ist. Der zweite Teil zeigt am Beispiel der Universität Neuenburg den Verlauf von geographischer und sozialer Spezialisierung der Fakultäten anhand der Korrespondenzfaktorenanalyse. Die dargelegten Ergebnisse führen zu einigen Überlegungen über die Ursachen und Folgen dieser Entwicklung.

1. INTRODUCTION

Cet article¹ est le résultat d'un étonnement. A Neuchâtel, l'augmentation globale du nombre des étudiants de l'Université s'est traduite, à l'intérieur de la Faculté de Droit et de Sciences économiques, par des évolutions divergentes des deux divisions, celle de Droit voyant croître fortement son effectif tandis que celle des Sciences économiques, politiques et sociales (SEPS) voyait le sien diminuer.

Dans une structure administrative qui réunit au sein d'une même faculté deux divisions aux évolutions si divergentes, et dans une situation de crise économique qui, au sein de l'Université se traduisait en termes de problèmes budgétaires, il était inévitable que les différents acteurs prennent en compte cette situation pour l'établissement de leurs stratégies. C'est de cette situation qu'est né notre étonnement.

¹ Cet article est en partie tiré d'une recherche parue dans les *Cahiers de l'ISSP*, no 1, 1979.

Nous allons donc aborder le problème de l'augmentation du nombre des étudiants non pas en termes de démocratisation des études et d'inégalités des chances, mais en termes des conséquences de ces variations d'effectifs sur les flux d'étudiants entre cantons universitaires et sur la spécialisation du recrutement des facultés.

2. LES AIRES DE RECRUTEMENT DES UNIVERSITÉS SUISSES*

Etant donné le petit nombre d'universités en Suisse, la première question qu'on peut se poser est celle de la répartition entre ces universités des étudiants des cantons non-universitaires. Pour ce faire nous avons analysé leur recrutement à partir du tableau des effectifs par faculté pour 1977, pour chaque université, des étudiants suisses répartis par sexe et canton de domicile des parents au début des études². La méthode utilisée, l'analyse factorielle des correspondances³ donne comme résultats non pas une répartition géographique, mais des proximités statistiques, des concentrations relatives des effectifs d'étudiants dans les facultés retenues. La lecture "spatiale" des résultats est cependant immédiate parce que l'analyse met à jour des aires de recrutement fortement différenciées.**

En effet, le premier élément de différenciation (1er axe factoriel) est la spécialisation en zones linguistiques : Romandie et Suisse alémanique, chacune d'elles étant caractérisée par une relative mobilité interne.

Le second élément de différenciation (deuxième axe factoriel) est le biculturalisme à l'intérieur de la zone alémanique, qui oppose l'aire de recrutement de Bâle à celle, plus large, de Zurich. Ce premier plan factoriel permet donc de distinguer trois aires géographiques de recrutement soit une zone nord-est, une zone nord et une zone ouest, centrées respectivement sur les Universités de Zurich, de Bâle, et de Lausanne et Genève.

La zone nord-est est constituée par les cantons suivants : Zurich, Glaris, Zoug, St-Gall, Argovie, Grisons, Schaffhouse, Thurgovie.

La zone nord comprend les deux Bâle et Soleure.

Relevons, à l'intérieur de cette bipolarisation alémanique, le cas particulier de Lucerne (LU), dont les effectifs se répartissent sans préférences marquées entre Bâle et Zurich.

La zone ouest comprend les cantons de Genève, Vaud et Valais.

Comme le montre la figure 1, les cantons qui échappent à ces polarisations sur les deux premiers axes factoriels sont plus particulièrement ceux qui se situent sur la transversale nord-ouest/sud-est (Neuchâtel, Fribourg, Berne, Unterwald, Uri, Tessin) et qui forment un couloir de moindre spécialisation.

² Source des données : Bureau Fédéral de Statistique.

³ Le programme utilisé est le package ANAFAC élaboré par le Groupe de méthodes quantitatives de la Faculté de Droit et de Sciences économiques, Université de Neuchâtel.

*pour la commodité de la lecture, les taux d'inertie et l'importance des différentes valeurs dégagées par chaque analyse factorielle n'ont pas été insérés dans le texte mais renvoyés en annexe.

**cf graphe 8 en annexe.



Fig. 1. Les aires de recrutement des universités.

La non-inclusion de Fribourg dans la zone ouest à laquelle le rattacherait la géographie, s'explique certainement par les caractéristiques propres à ce canton, à savoir son bilinguisme et le caractère catholique de son Université qui, tous deux, brisent la spécialisation linguistique et contrecarrent son insertion dans la polarisation déterminée par le premier axe factoriel.

Le cas de Berne est relativement semblable. En effet, la minorité francophone du Jura, recensée comme bernoise dans nos statistiques, vient brouiller le jeu de la spécialisation en privilégiant les autres universités romandes dans ces choix.

Quant au Tessin, il apparaît que ses étudiants ne semblent pas affectés dans leur choix par l'appartenance linguistique des différentes universités.

3. LA CAPACITÉ D'ATTRACTION LOCALE DES UNIVERSITÉS SUISSES

La polarisation en différentes zones centrées sur les grandes universités provoque non seulement des migrations d'étudiants venant de cantons non universitaires, mais en crée également entre cantons universitaires. On constate en effet de fortes différences entre les universités pour ce qui est de "retenir" les étudiants de leur canton. Le tableau 1 détaille, par sexe et pour 1968 et 1977, parmi les étudiants dont les parents sont domiciliés dans les cantons universitaires, les proportions de ceux qui font leurs études dans leur université cantonale⁴. A la différence du paragraphe précédent, on ne considère donc ici que les échanges entre cantons universitaires.

⁴ On n'a tenu compte ici que des universités. Ont été exclues les écoles polytechniques, ainsi que les hautes écoles de St-Gall et de Lucerne.

Tableau 1. Taux d'attraction locale des universités.

Cantons universitaires	1968		1977		Différences 1968-1977	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Vaud	79.7	76.5	78.9	73.5	- 0.8	- 3.0
Bâle	90.8	86.9	90.2	84.6	- 0.6	- 2.3
Zurich	93.8	92.4	93.2	90.1	- 0.6	- 2.3
Neuchâtel	71.3	72.3	66.4	65.8	- 4.9	- 6.5
Fribourg	78.8	71.8	67.0	68.3	- 11.8	- 3.5
Berne	79.6	71.6	77.2	66.6	- 2.4	- 5.0
Genève	96.9	97.5	96.4	96.9	- 0.5	- 0.6

Source : statistique des étudiants. Semestre d'hiver 1968/69 et 1977/78. Bureau fédéral de statistique.

On voit apparaître quelques tendances marquantes. Tout d'abord, pour les deux années et pour les deux sexes, les différences entre cantons sont fortes. Deux groupes de cantons universitaires émergent. On trouve dans le premier, avec des taux d'attraction locale très élevés, les cantons dont les universités sont les pôles du premier plan factoriel de l'analyse précédente : Genève, Zurich et Bâle. Les universités les plus polarisantes sont donc aussi celles qui retiennent les plus fortes proportions d'étudiants de leur canton.

Le second groupe est composé des cantons qui voient leurs étudiants "émigrer" dans une assez forte proportion. Les chiffres doivent être interprétés avec prudence, car les causes sous-jacentes à ces taux sont diverses et ne relèvent pas toutes de la capacité concurrentielle des universités, mais aussi de particularités administratives ou autres. Ainsi pour Neuchâtel et Fribourg, où il n'est possible de faire que les premières années de médecine, ces études devant ensuite nécessairement se poursuivre dans une autre université. De même, la présence à Genève d'écoles très spécialisées — Ecole d'architecture, Ecole d'interprètes, etc. — joue également dans ce sens, en conférant à cette université un monopole dans ces domaines. La deuxième tendance notable est la diminution, entre 1968 et 1977, de la proportion d'étudiants faisant leurs études dans l'université de leur canton. Bien que générale, cette diminution est plus ou moins marquée, et affecte le plus fortement les universités dont les taux étaient déjà les plus bas en 1968. Il semble donc que non seulement la mobilité des étudiants s'accroisse, mais également que la polarisation augmente et que s'instaurent des rapports centre-péphérie au sein du système des universités.

La troisième tendance intéressante concerne la différence de mobilité entre les sexes. Pour tous les cantons sauf Genève, les étudiantes sont plus mobiles que les étudiants, et, sauf pour Fribourg et Genève, cette différence s'accroît entre 1968 et 1977. Cette évolution n'est certainement pas sans rapport avec les caractéristiques sociologiques des étudiantes, entre autres leur origine sociale généralement plus élevée et les spécificités de leurs choix d'études. Ce problème ne sera cependant pas examiné ici. Nous nous contenterons d'en dire quelques mots plus bas en analysant le cas neuchâtelois.

4. ÉVOLUTION DE L'ORIGINE SOCIALE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

Les paragraphes précédents ont montré l'existence de bassins de recrutement spécifiques aux différentes universités, entre lesquels se répartissent presque tous les cantons suisses. Puis nous avons vu que, à l'intérieur de ces différentes aires de recrutement, s'établissent des flux migratoires entre les cantons universitaires et que ces flux ont subi de profonds changements durant la dernière décennie.

L'exemple de Neuchâtel montre que, à l'intérieur des universités, des changements se produisent aussi, notamment en ce qui concerne l'origine sociale des étudiants, la croissance et l'importance relative des facultés ainsi que la spécialisation de leur recrutement.

Les résultats exposés ci-après concernent, sauf mention contraire, l'Université de Neuchâtel. L'évolution de l'origine sociale des étudiants révèle un certain nombre de points intéressants. Les données pour ce paragraphe concernent uniquement les étudiants dont les parents sont domiciliés dans le canton de Neuchâtel, les seuls pour lesquels nous disposons de chiffres depuis 1968. Les catégories utilisées sont celles retenues pour les statistiques officielles de l'Université de Neuchâtel. Elles n'apparaissent pas totalement pertinentes comme en témoigne la trop forte proportion des "retraités ou décédés ou inconnus" ("Autres" sur le graphique).

Tout d'abord, entre 1968 et 1977, en nombres absolus, toutes les catégories sociales ont vu leurs effectifs s'accroître, sauf celle des "artisans et commerçants" et celle des "agriculteurs et vignerons". Pour les catégories qui ont vu leurs effectifs augmenter, l'accroissement est réparti inégalement. Si l'on considère l'augmentation moyenne des étudiants neuchâtelois de 43% pour cette période, nous pouvons remarquer deux tendances : celle des catégories "professions libérales et directoriales", "autres" et "ouvriers et manœuvres" qui améliorent leur position et dont la croissance est supérieure à la moyenne; celle des catégories "employés et fonctionnaires", "enseignants", "artisans et commerçants", "agriculteurs et vignerons" qui voient leur position se dégrader.

La figure 2 illustre cette évolution.

Ce graphique est construit sur la base de moyennes mobiles calculées sur trois ans. Les "artisans et commerçants" et les "agriculteurs et vignerons" dont la proportion à l'Université diminue sont des catégories dont l'importance diminue également au sein de la population. Mais la croissance de la part des "professions libérales et directoriales" étonne et montre que la démocratisation des études s'est moins traduite par un élargissement du recrutement que par la poursuite de la répartition inégale entre les catégories sociales.

Cette stabilité, pour ne pas parler de croissance, dans les écarts entre les classes n'est probablement pas particulière à l'Université de Neuchâtel. Derrière les courbes de ce graphique se profilent deux mouvements différents dont on ne connaît pas l'importance exacte. Il s'agit d'une part de la variation des taux de scolarisation des différentes catégories sociales, et d'autre part, de l'évolution de la répartition de ces différentes catégories elles-mêmes dans la population.

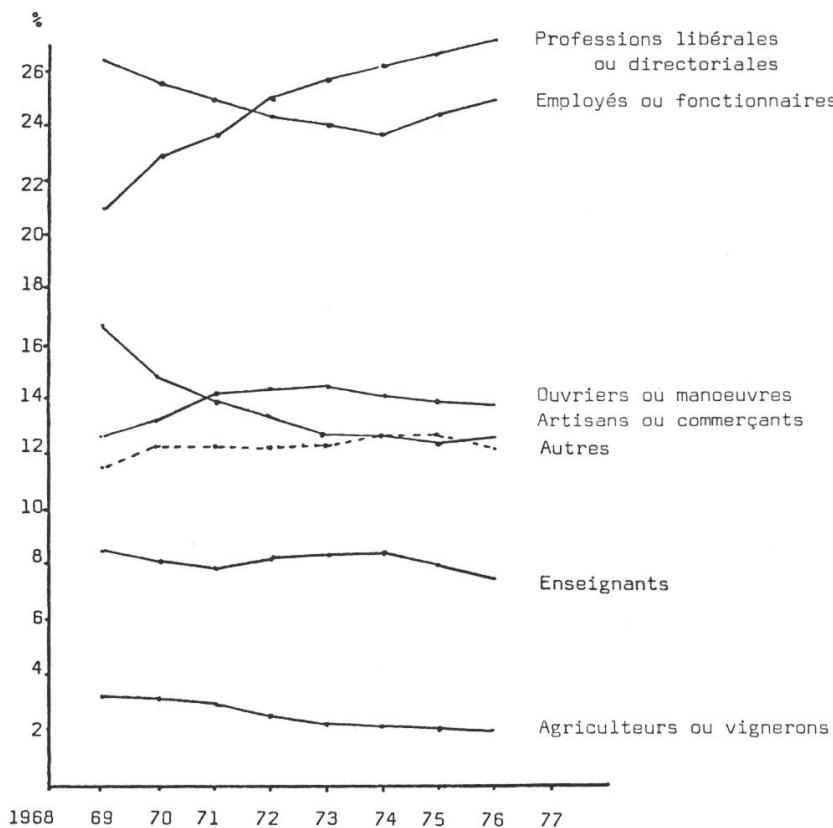


Fig. 2. Evolution de la répartition par année des étudiants neuchâtelois par catégories socio-professionnelles.

5. UNIVERSITÉS ET FACULTÉS CHOISIES PAR LES ÉTUDIANTS NEUCHÂTELOIS

Le tableau 1 a montré la forte proportion d'étudiants neuchâtelois faisant leurs études dans une autre université. Le tableau 5 (en note), qui détaille la répartition des étudiants neuchâtelois dans les universités suisses en 1968 et 1977, montre l'accroissement de la polarisation sur Genève à l'intérieur de la zone de recrutement ouest.

En ce qui concerne l'ensemble des étudiants (hommes et femmes), il apparaît peu de différences entre les facultés choisies par les étudiants neuchâtelois à Neuchâtel et dans les universités suisses (le tableau n'est pas reproduit ici) et la situation paraît avoir peu changé en 10 ans. Tout au plus peut-on noter que les étudiants neuchâtelois des autres universités suisses choisissent en 1977 un peu moins fréquemment les Lettres et les Sciences, et un peu plus souvent le Droit et les SEPS. Il en va différemment si l'on examine la situation pour chaque sexe séparément (tableau 2). La médecine n'a pas été prise en considération afin d'obtenir des totaux comparables avec Neuchâtel. Alors qu'en 1968, les choix des hommes et femmes étaient remarquablement semblables, compte tenu de la faiblesse des effectifs, en 1977, ces choix se révèlent fortement divergents pour trois facultés : Lettres, Sciences et SEPS. Il apparaît nettement que les femmes "s'exilent" pour faire des études de lettres, tandis que la préférence des hommes va largement aux SEPS et aux Sciences.

Tableau 2. Facultés choisies par les étudiants neuchâtelois à Neuchâtel et dans les autres universités suisses en 1968 et 1977.

Faculté	1968				1977			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	NE	Autres univers.						
Lettres	24.6	39.6	65.3	41.7	30.1	20.4	58.2	58.0
Sciences	36.4	27.1	19.3	25.0	36.3	25.9	17.4	14.5
Droit	12.3	12.5	4.5	8.3	15.3	15.7	15.2	11.6
SEPS	23.5	18.8	8.0	25.0	15.3	32.4	5.7	13.0
Théologie	3.1	2.1	2.8	0.0	3.1	5.6	3.5	2.9
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectifs	n = 357	n = 48	n = 176	n = 12	n = 485	n = 108	n = 282	n = 69

Source : statistique des étudiants. Semestre d'hiver 1968/69 et 1977/78. Bureau fédéral de statistique.

Plusieurs tendances claires se dégagent de ce tableau. Nous allons les analyser pour chaque sexe séparément; pour les femmes, nous ne tiendrons pas compte des résultats de 1968, étant donné la faiblesse des effectifs (12 étudiantes) dans les autres universités. Relevons seulement que les deux distributions ne paraissent pas fondamentalement différentes.

En 1968, les hommes neuchâtelois effectuant leurs études dans une autre université marquent une forte préférence pour les Lettres : près de 40% d'entre eux sont inscrits dans cette faculté, alors qu'ils sont seulement 25% à Neuchâtel. Pour les Sciences, la situation est inverse, de même que pour les SEPS, mais en moins marqué. Le Droit et la Théologie comptent des proportions identiques à Neuchâtel et dans les autres universités.

En 1977, alors que la proportion d'étudiants hommes en Lettres croît à Neuchâtel par rapport à 1968, cette proportion diminue presque de moitié chez les Neuchâtelois des autres universités. La situation change peu en Sciences et en Droit, cette dernière faculté voyant sa proportion d'étudiants augmenter également à Neuchâtel et dans les autres universités. Les SEPS, par contre, voient un renversement de la tendance exprimée en 1968 : alors qu'à cette époque les étudiants neuchâtelois de ce groupe d'études dans les autres universités étaient proportionnellement moins nombreux qu'à Neuchâtel, ils forment maintenant près du tiers de l'effectif des jeunes neuchâtelois des autres universités et seulement 15.3% de l'effectif à l'Université de Neuchâtel.

On peut remarquer que cette préférence pour les SEPS dans les autres universités se retrouve également chez les femmes en 1977. Elles forment moins de 6% de l'effectif à Neuchâtel et plus du double (13%) dans les autres universités. Pour les autres facultés, la structure des choix est identique : les proportions sont très proches (Lettres, Théologie) ou un peu inférieures (Droit, Sciences) dans les autres universités.

Les taux de croissance des facultés ont été très différents, nous l'avons déjà fait remarquer. Il en va de même de la croissance des effectifs étudiants par sexe. Ces divergences d'évolution font que les conclusions tirées de la lecture des tableaux précédents doivent être nuancées.

Une façon de contrôler l'influence des différences d'évolution entre groupes d'études est de calculer pour chacun le pourcentage d'étudiants qui choisissent d'effectuer leurs études dans la faculté correspondante d'une autre université que celle de Neuchâtel. Calculées pour 1968 et 1977, ces proportions donneront en quelque sorte une indication synthétique de l'évolution de la "capacité concurrentielle" des facultés de l'Université de Neuchâtel (voir tableau 3).

Si l'on considère d'abord le total, on voit qu'entre 1968 et 1977, le pourcentage d'étudiants du canton de Neuchâtel faisant leurs études dans une autre université a presque doublé, tandis que la disparité initiale entre les sexes (taux très supérieur pour les hommes) disparaît. On retrouve ici, d'une autre façon, la tendance des femmes à rattraper leur retard, déjà relevée pour presque toutes les universités.

La réduction de l'écart entre hommes et femmes est une tendance confirmée pour l'ensemble des facultés. L'écart maximum entre sexes à l'intérieur d'une même faculté tombe de 13.6% en 1968 à 6.5% en 1977.

Les différences d'évolution entre facultés sont cependant considérables. En Lettres, le pourcentage de femmes faisant leurs études hors de Neuchâtel quadruple durant la décennie, tandis que celui des hommes est en diminution, et il est le seul dans ce cas.

Alors que pour les Lettres, les deux sexes évoluaient de façon inverse, en Sciences l'évolution par sexe est identique à celle calculée pour l'ensemble des hommes et des femmes : les deux taux augmentent, faiblement pour les hommes, plus fortement pour les femmes.

Le Droit calque exactement l'évolution de son taux hommes sur celle de la moyenne, tandis que les SEPS hommes enregistrent la plus forte augmentation de tous les tableaux (+ 22.4%) ce qui les placent dans une position extrême. Ainsi, parmi les étudiants neuchâtelois désireux de faire des études de SEPS, près d'un sur trois les fait hors de son canton de domicile, alors que pour les autres domaines d'études, cette proportion ne dépasse jamais un sur cinq ! Il faut évidemment s'interroger sur la signification de cette préférence pour Neuchâtel ou pour une autre université à l'intérieur du même groupe d'études, ainsi que sur les déterminants du choix. Ces questions seront abordées plus loin lorsque nous proposerons quelques réflexions au sujet de la divergence des évolutions du Droit et des SEPS.

6. ÉVOLUTION DU CHOIX DE LA FACULTÉ SELON L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE ET LE SEXE À NEUCHÂTEL

Dans l'espace constitué par l'ensemble des effectifs des différentes facultés sur les dix ans, nous pouvons suivre, par l'analyse factorielle des correspondances, l'évolution des préférences de chaque catégorie sexe/domicile d'étudiants. Ainsi, la proximité d'une faculté et d'une catégorie d'effectifs pour une année donnée signi-

Tableau 3. Proportions d'étudiants du canton de Neuchâtel faisant leurs études dans une autre université suisse, par groupe d'étude et sexe, en 1968 et 1977 (en %).

Année	Lettres		Sciences		Droit		SEPS		Théologie		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
1968	17.8	4.2	9.1	8.1	12.0	(11.1)	9.7	(17.6)	(8.3)	(0.0)	11.9	6.4
1977	13.1	19.6	13.7	16.9	18.7	15.7	32.1	(36.0)	(28.6)	(16.7)	18.2	19.7

Les chiffres entre parenthèses ont été calculés sur des effectifs inférieurs à 30. Ils ne seront pas analysés. Source : statistique des étudiants. Semestre d'hiver 1968/69 et 1977/78. Bureau fédéral de statistique.

fie que la catégorie en question était caractéristique de cette faculté cette année-là. Dans la mesure où les choix de faculté effectués par les étudiants évoluent selon des tendances assez claires, les effectifs par année s'étageront chronologiquement d'une faculté vers une ou plusieurs autres.

Sur les figures suivantes, les lignes brisées joignent les années successives. Ces figures montrent le résultat de l'analyse sur les deux premiers facteurs. Ce sont d'ailleurs les seuls que nous avons retenus car à eux deux ils représentent 85% de l'inertie. Pour faciliter la lecture du graphe d'origine nous en avons extrait les figures 3 et 4 présentant l'évolution des choix des étudiants selon leur provenance. La première figure présente l'évolution des choix des étudiants neuchâtelois des deux sexes de 1968 à 1977 pour les facultés de l'Université de Neuchâtel; la seconde présente l'évolution des choix des étudiants suisses.

La ligne brisée relie les années (représentées par les o) par ordre chronologique. Les x représentent les facultés.

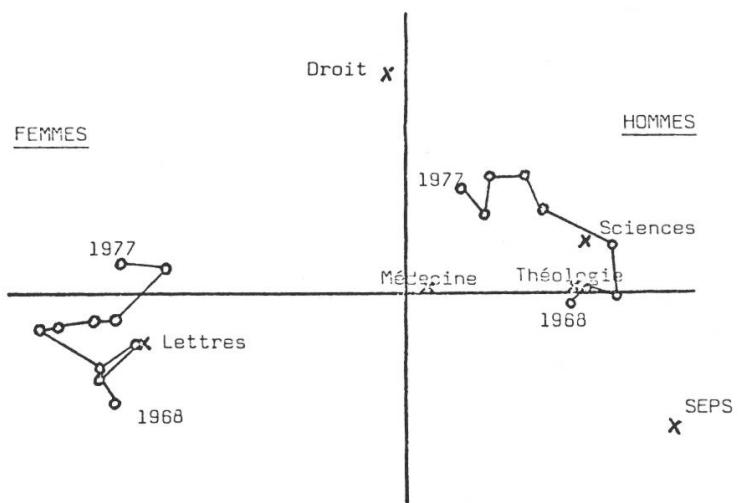


Fig. 3. Facultés choisies par les étudiants neuchâtelois de 1968 à 1977 (à NE).

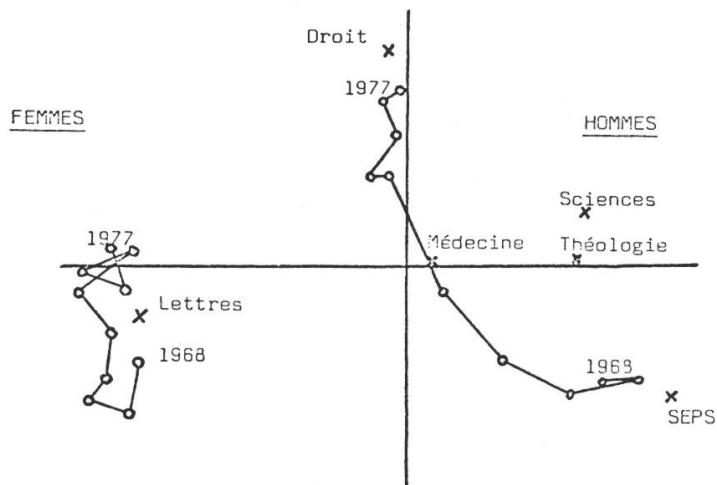


Fig. 4. Facultés choisies par les étudiants suisses de 1968 à 1977 (à NE).

6.1. *Le sexe détermine le choix (facteur 1)*

Ce sont les facultés des Lettres opposées à celle des SEPS et des Sciences qui contribuent à déterminer ce facteur qui représente 69.4% de l'inertie totale.

Le graphe d'origine (non reproduit ici) montre la nette répartition des étudiants selon le sexe. D'une part les étudiantes groupées autour de la faculté des Lettres, d'autre part les étudiants vers les facultés de SEPS et des Sciences. Les figures permettent aussi de repérer cette séparation des sexes selon les différentes provenances étudiées.

Les trois facultés citées ci-dessus sont donc nettement caractérisées par la dominante masculine ou féminine de leurs effectifs. Le Droit et la Médecine occupent des positions moyennes de ce point de vue, représentées sur les graphes par la proximité de l'origine. La représentation de ces deux dernières facultés est donc peu significative sur ce premier facteur. On peut déduire de ce qui précède qu'un déplacement d'une catégorie sexe/domicile d'étudiants sur ce facteur est en fait un déplacement sur l'axe Lettres-Sciences-SEPS. La position de Théologie est très proche de celle de Sciences et la contribution que cette faculté reçoit de ce facteur est élevée, mais dans l'interprétation, il faut se souvenir que ses effectifs sont faibles.

6.2. *La concurrence Droit-SEPS (facteur 2)*

Le deuxième facteur (15.5 % de l'inertie totale) est déterminé par les facultés de Droit et SEPS opposées entre elles. Un déplacement sur ce facteur est donc un déplacement sur l'axe SEPS-Droit. Il faut relever que, les facteurs étant orthogonaux, ce deuxième mouvement est indépendant du premier. Comme il se produit à l'intérieur d'une même faculté, administrativement parlant, on peut considérer qu'il traduit une redistribution interne des étudiants entre le Droit et les SEPS, et que cette redistribution constitue un phénomène en soi, indépendant de l'évolution d'ensemble de l'Université retraduite par le facteur 1, à savoir le déplacement en direction des Lettres.

6.3 *L'évolution des choix*

La signification des facteurs 1 et 2 étant ainsi précisée, on peut maintenant se tourner vers l'analyse de l'évolution des choix effectués par les étudiants. Dans la mesure où cette évolution manifeste des tendances claires, les contingents annuels sexe/domicile sont ordonnés chronologiquement, et la ligne brisée qui les relie a une signification et une direction précises.

Une particularité s'impose d'emblée à la lecture des graphes : pour certains contingents, les tendances se dessinent nettement, tandis que d'autres paraissent plutôt "stationnaires". Ainsi les contingents des Neuchâteloises et des Suisseuses montrent une préférence très nette pour les Lettres, marquée par la proximité de cette faculté pour toutes les années, mais sans que cette préférence s'accroisse de façon notable. Sur le deuxième facteur, cependant, la tendance est un peu plus claire : les Neuchâteloises et les Suisseuses délaissent peu à peu les SEPS au profit du Droit.

Les tendances de l'évolution sont plus claires pour les hommes. Pour les Neuchâtelois, les années 1968 à 70 sont marquées par une forte préférence pour les Sciences et les SEPS; mais pour cette dernière faculté, la préférence ne se fait pas au "détiment" du Droit (position médiane sur le facteur 2). Ce n'est qu'à partir de 1971 que les choix des étudiants s'orientent de plus en plus vers les Lettres et le Droit.

La tendance est à peu près la même pour les Suisses, avec cependant comme différences que les années du début sont marquées par une préférence pour les SEPS contre le Droit, et que les choix évoluent d'abord en direction des Lettres jusqu'en 1972. Depuis cette date, la préférence pour les Lettres marque le pas, et toute l'évolution des étudiants suisses est en fait une redistribution de ces étudiants entre le Droit et les SEPS. L'explication du transfert des choix peut se trouver partiellement dans les changements d'organisation des études : en SEPS, augmentation de la durée des études de six à huit semestres et introduction des mathématiques; en Droit, le nouveau règlement d'examens "à la carte" et l'ouverture des études juridiques à tous les types de maturité (moyennant un examen complémentaire de latin) ont probablement joué un rôle.

Cependant plus important encore semble être le processus de spécialisation sociale des facultés dont l'analyse est l'objet du paragraphe suivant.

7. LA SPÉCIALISATION SOCIALE DES FACULTÉS

Les observations utilisées sont les effectifs par catégorie sociale, et les variables, les facultés. Les effectifs sont ceux du semestre d'hiver 1977/78.

7.1 *Trajectoire des individus* (facteur 1)

Le premier des trois facteurs retenus est caractérisé par l'opposition très nette de la catégorie des "professions libérales et directoriales" aux "ouvriers" (au total 83 % de la contribution des observations à ce facteur) et des facultés de Droit et Médecine aux Sciences (au total 95 % de la contribution des variables à ce facteur). Ce premier graphe représente 61 % de l'inertie (voir figure 5).

On constate l'existence de deux "blocs" fortement agglomérés : d'un côté les facultés de Droit et de Médecine avec les étudiants issus des "professions libérales et directoriales", et de l'autre, les facultés des Sciences et de Théologie avec les étudiants issus des catégories "ouvriers" et "agriculteurs-vignerons".

Ce facteur oppose deux types de trajectoires sociales : la reproduction d'une position sociale déjà établie pour les catégories supérieures et la mobilité sociale ascendante des catégories inférieures.

Cette interprétation se confirme par la position centrale des classes moyennes ("employés-fonctionnaires", "artisans-commerçants") qui n'ont pas de valeurs significatives sur ce facteur. Le graphe ci-avant suggère qu'aux extrémités de l'échelle sociale, les motivations pour les études sont très typées.

L'exigence du latin pour faire des études de Droit favorise l'entrée dans cette faculté des étudiants issus des classes supérieures qui constituent déjà le plus fort

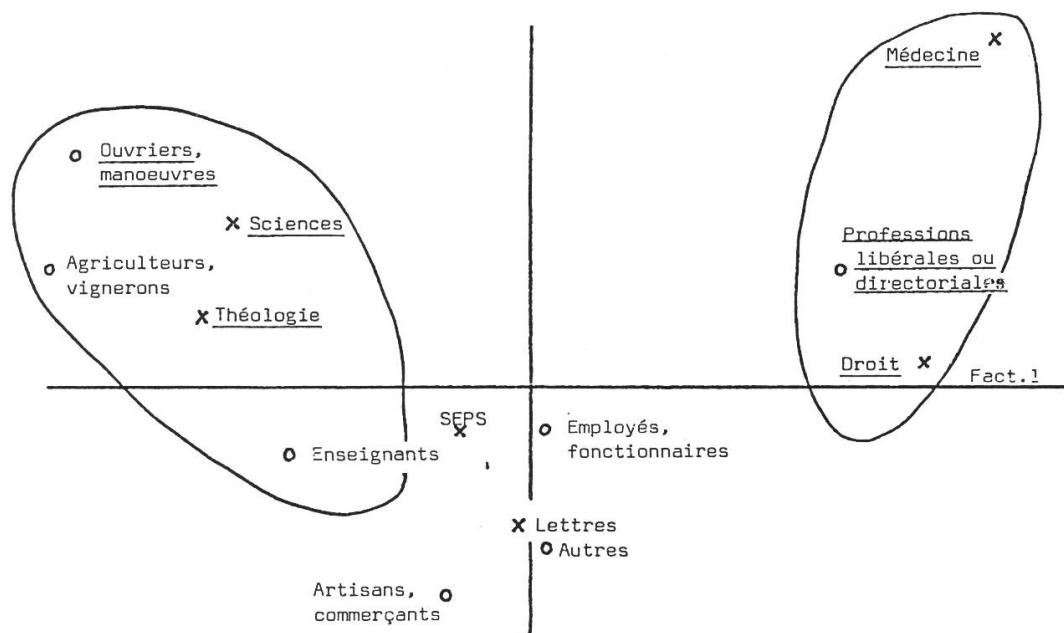


Fig. 5. Facteur 1 : trajectoire des individus. Les variables (x) et les observations (o) soulignées contribuent à la définition du facteur; celles qui sont incluses dans les ensembles sont définies par le facteur.

contingent dans les sections latines du gymnase. Il apparaît donc clairement que le choix de la faculté est fonction de l'héritage socio-culturel et des préjugés de classes. Le recrutement de la faculté des Sciences peut peut-être s'expliquer par le fait que pour les ouvriers et les agriculteurs, elle est celle qui est la plus proche d'eux culturellement. En effet, l'importance de la mécanisation et de la technologie pour ces professions fait entrer ces catégories sociales en contact quotidien avec la science. Travailler avec des machines toujours plus perfectionnées et avoir des contacts avec des techniciens et ingénieurs, fait que les parents de ces catégories sociales savent à quoi correspondent les études scientifiques entreprises par leurs enfants, contrairement aux études littéraires par exemple.

Quant aux étudiants issus de la catégorie "enseignants", leur position peut s'expliquer parce qu'elle est une catégorie composite dans laquelle on trouve beaucoup de fils d'instituteurs pour lesquels le passage à l'Université est une ascension sociale avec le choix de la faculté des Sciences comme voie de mobilité.

Nous rappelons encore que les éléments constitutifs de ce facteur 1 sont des trajectoires individuelles. Par exemple pour le fils d'ouvrier, la mobilité ascendante (aller à l'université) est une caractéristique individuelle et non pas une caractéristique de la classe ouvrière.

7.2 Intensité de la mobilité selon les milieux (facteur 2)

Ce facteur est caractérisé d'une part par les étudiants des catégories sociales "professions libérales et directoriales" et "ouvriers" et d'autre part par les "commerçants et artisans" et "autres". Ce facteur représente 21 % de l'inertie. Il regroupe d'un côté les facultés de Médecine et des Sciences et de l'autre les Lettres. Il oppose

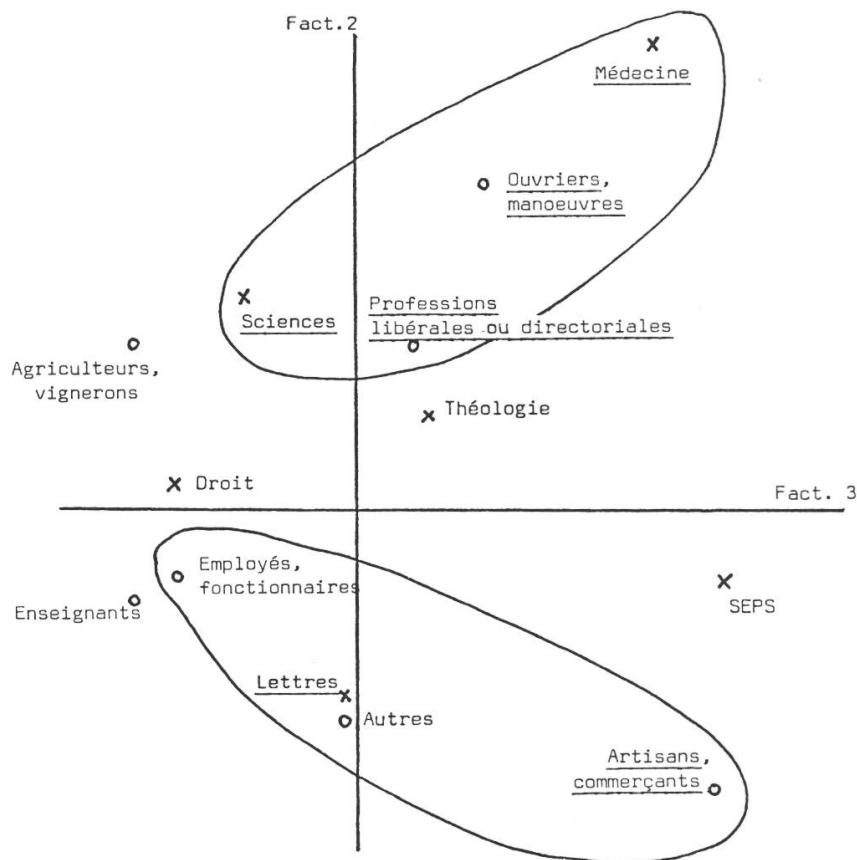


Fig. 6. Facteur 2 : mobilité selon les milieux sociaux.

les catégories sociales qui se situent aux extrêmes de l'échelle sociale avec celles qui se trouvent sur le milieu (voir fig. 6).

Contrairement au facteur 1 qui définissait des trajectoires individuelles, nous pouvons voir ici des milieux sociaux : d'une part les milieux caractérisés par une mobilité plus ou moins restreinte⁵ et d'autre part les couches moyennes où la mobilité est la plus forte. Ces couches moyennes sont mobiles de deuxième génération. Elles se caractérisent souvent par un passage des activités du secteur secondaire au secteur tertiaire, par exemple de la profession d'ouvrier à celle de commerçant ou de petit entrepreneur.

7.3 Classes moyennes (facteur 3)

Ce facteur représente 17% de l'inertie. Il segmente les classes moyennes en opposant les "artisans-commerçants" aux "enseignants" et "employés-fonctionnaires" ; c'est-à-dire en distinguant clairement les indépendants des salariés. Nous pourrions aussi formuler une autre hypothèse sur cette opposition : la distinction entre nouvelles et anciennes classes moyennes (voir fig. 7).

⁵ ou en d'autres termes, par un fort taux de reproduction : les ouvriers et manœuvres et, à l'autre extrême, les professions libérales et directoriales.

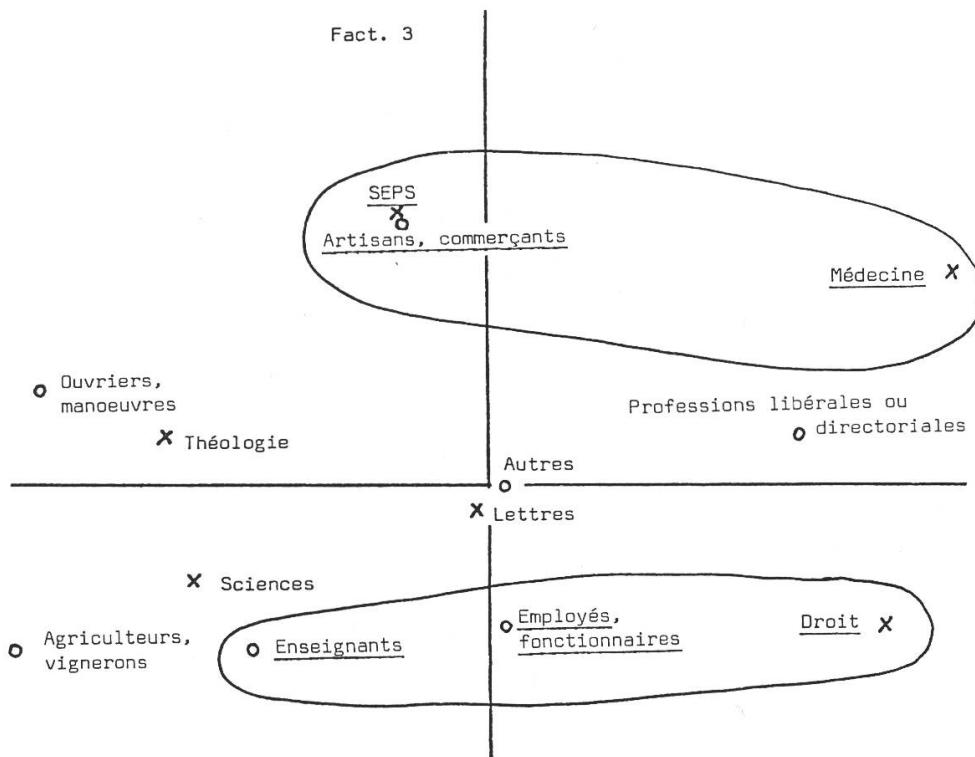


Fig. 7. Facteur 3 : classes moyennes.

Ce facteur contribue à caractériser les SEPS comme une faculté de "vieilles classes moyennes". Par ailleurs, nous avons vu que les SEPS se repliaient sur un recrutement local. Ces deux éléments sont à l'origine et expliquent la baisse des effectifs de cette faculté : elle est le résultat d'un repli au niveau local sur des classes sociales elles-mêmes en diminution.

7.4 Spécialisation sociale des facultés

Le tableau 4 permet de distinguer les facultés typées selon l'origine sociale de leurs étudiants respectifs. Elles sont caractérisées par les catégories sociales qu'elles attirent et par celles qu'elles repoussent.

Ce tableau a été établi de la façon suivante : pour chaque faculté nous avons déterminé la répartition des étudiants par catégories socio-professionnelles, puis nous avons considéré comme catégorie sociale très caractéristique (++) d'une faculté, celle dont le pourcentage était le plus élevé parmi toutes les facultés (— correspondant au pourcentage relatif le plus bas).

Si nous considérons d'abord les facultés les plus typées, c'est-à-dire celles pour lesquelles on trouve quelque chose dans les colonnes ++ et --, on voit apparaître deux couples opposés par les caractéristiques sociales de leur recrutement.

Le premier couple oppose Sciences et Médecine. En effet, la proportion de la catégorie "professions libérales et directoriales" est la plus élevée en Médecine et la plus faible en Sciences, tandis que les étudiants issus de parents "enseignants" et "agriculteurs" sont les plus nombreux en Sciences et les plus rares en Médecine.

Tableau 4. Spécialisation sociale des facultés.

Faculté	Importance relative des catégories socio-professionnelles			
	+	+	-	- -
Lettres	Autres	Enseignants Artis.-comm. Employés Agriculteurs	Ouvriers Lib.-dir.	— 1)
Sciences	Enseignants Agriculteurs Ouvriers	—	Artis.-comm. Autres	Lib.-dir.
Médecine	Lib.-dir.	—	Employés	Enseignants Agriculteurs Autres
Droit	Employés	Lib.-dir.	Agriculteurs Enseignants	Arts.-comm. Ouvriers
SEPS	Artis.-comm.	Autres Ouvriers	—	Employés

1) Nous n'avons pas tenu compte des cas où une faible variation dans les effectifs changeait la classification. Les cases correspondantes sont laissées vides. Pour la même raison, Théologie n'a pas été examinée.

Le second couple oppose Droit et SEPS. Il se caractérise en Droit par la prédominance de la catégorie des "employés-fonctionnaires" et par celle des "professions libérales et directoriales" (34% des étudiants en Droit) et par les faibles proportions des "artisans-commerçants" et "ouvriers". Au contraire, la faculté des SEPS a la plus faible proportion d'"employés-fonctionnaires", alors que les "artisans-commerçants", suivis des "ouvriers" ont les fréquences relatives les plus élevées.

Le phénomène le plus étonnant est peut-être le fait que chacun des couples constitués des partenaires opposés forme une seule et même unité administrative dans l'Université, à savoir la faculté de Droit et de Sciences économiques (constituée de la division juridique et de la division économique) et la faculté des Sciences, dont la médecine fait partie intégrante.

Les Lettres n'ont pas un recrutement aussi tranché que les autres facultés car elles attirent des étudiantes relativement indépendamment de leur origine sociale. Elles ne sont extrêmes que pour la catégorie "autres", qui a un caractère assez composite. Elles apparaissent par contre comme typiquement une faculté de classes moyennes ("enseignants", "artisans-commerçants", "employés-fonctionnaires") tandis que les catégories inférieures et supérieures de l'échelle sociale ("ouvriers" et "professions libérales et directoriales") y constituent des effectifs relativement peu importants.

Cette forte spécialisation sociale des facultés résulte d'abord des choix très typés effectués par les effectifs masculins. Ce sont eux qui donnent aux facultés

leur caractère de "classe". On constate en effet que les femmes des diverses catégories sociales se répartissent beaucoup plus égalitairement entre facultés, abstraction faite d'une forte majorité en Lettres (plus de 50 % pour chaque catégorie sociale).

8. CONCLUSION

Les résultats des analyses précédentes soulèvent un certain nombre de questions concernant d'une part la signification des aires de recrutement et des flux d'étudiants entre les cantons universitaires, et d'autre part l'origine et les conséquences de la spécialisation sociale des facultés.

Nous avons vu qu'il se dégageait trois aires de recrutement très typées centrées sur Zurich, Bâle et Genève-Vaud. Ces cantons ont également comme caractéristique de retenir très fortement leurs étudiants dans leur université. A côté d'autres facteurs, il se produit probablement un processus d'auto-concentration qui découle de la grande taille et du large éventail de possibilités d'études offert par les universités de ces cantons.

Les autres universités, par contre, ont des zones de recrutement plus restreintes et moins polarisées, et les étudiants de ces cantons sont proportionnellement plus nombreux à faire leurs études ailleurs. Il serait intéressant de dégager les caractéristiques sociologiques de ces flux d'étudiants entre cantons universitaires. A priori ils paraissent être composés de catégories sociales élevées et affecter différemment les facultés et les branches d'études. C'est à cela entre autre qu'aboutit la deuxième partie de l'article, centrée sur le cas de l'Université de Neuchâtel, et qui analyse, au niveau des facultés, le processus de spécialisation géographique et sociale du recrutement des étudiants.

Si la croissance affecte différemment les facultés, tout laisse à croire qu'il en va de même entre les différentes branches d'études à l'intérieur des grandes facultés.

Tableau 5. Répartition des étudiants neuchâtelois entre les universités suisses.

Universités	1968		1977	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Bâle	3	0.4	4	0.3
Berne	11	1.4	56	4.6
Fribourg	7	0.9	14	1.1
Genève	106	13.1	203	16.7
Lausanne	101	12.5	124	10.2
Neuchâtel	580	71.6	807	66.2
Zurich	2	0.2	11	0.9
Total	810	100.0	1219	100.0

Source : statistique des étudiants. Semestre d'hiver 1968/69 et 1977/78. Bureau fédéral de statistique.

tés composites, comme les Lettres et les Sciences par exemple. Au niveau interne, institutionnel, des facultés, ces évolutions entraînent vraisemblablement une modification du poids des subdivisions administratives et doivent conduire à des modifications des rapports de force ainsi qu'à une pression pour une redistribution des ressources.

La question reste posée de savoir si, et dans quelle mesure, ces changements sont perçus par les diverses catégories d'acteurs dans l'université, et s'ils sont utilisés pour fonder ou justifier leurs stratégies.

ANNEXE

Les tableaux ci-dessous donnent les caractéristiques des facteurs des analyses factorielles effectuées. En raison de leurs dimensions, les tableaux des composantes et des contributions relatives des variables et observations n'ont pas été reportés.

Aires de recrutement des Universités suisses (facteurs dégagés par l'analyse).

Facteur	1	2	3	4	5
Valeurs propres	0.706	0.560	0.458	0.437	0.330
Pourcentage	0.200	0.159	0.130	0.124	0.094
Pourcentage cumulé	0.200	0.359	0.488	0.612	0.706

Facultés choisies par les Neuchâtelois de 1968 à 1977 (facteurs dégagés par l'analyse).

Facteur	1	2	3	4	5
Valeurs propres	0.142	0.032	0.018	0.011	0.002
Pourcentage	0.694	0.155	0.086	0.055	0.011
Pourcentage cumulé	0.694	0.849	0.935	0.989	1.000

Spécialisation sociale des facultés (facteurs dégagés par l'analyse).

Facteur	1	2	3	4	5
Valeurs propres	0.150	0.005	0.004	0.000	0.000
Pourcentage	0.609	0.209	0.170	0.008	0.002
Pourcentage cumulé	0.609	0.818	0.988	0.996	0.998

Aires de recrutement des universités suisses

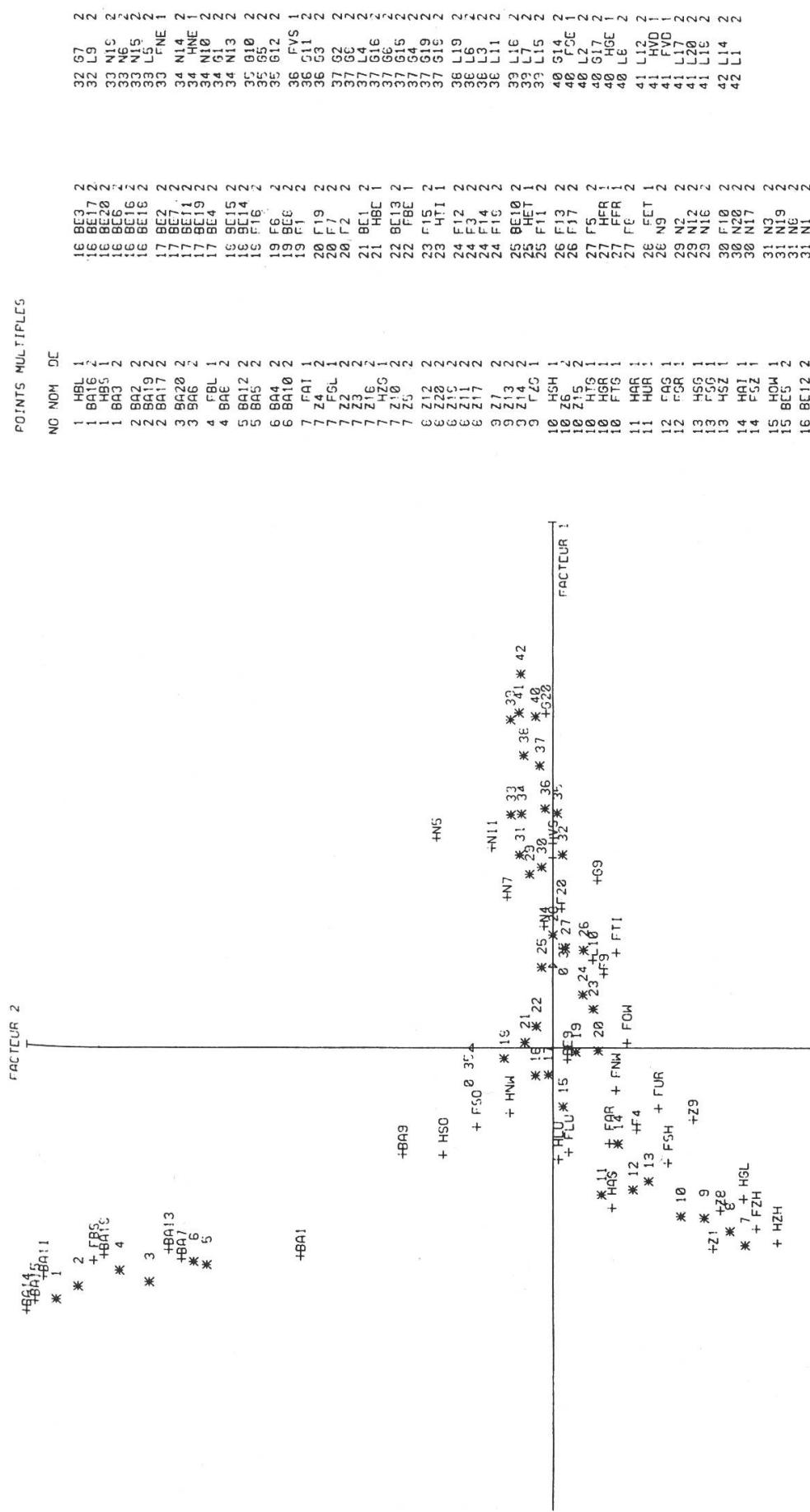


Fig. 8. Aires de recrutement des universités suisses : facteurs 1 et 2. Légendes : les variables sont les effectifs étudiants par sexe (H/F) et par canton de domicile des parents (ZH, BE, LU,...). Les observations sont les effectifs étudiants par branches d'études pour chaque université. Universités : BA : Bâle, BE : Berne, F : Fribourg, G : Genève, L : Lausanne, N : Neuchâtel, Z : Zurich. Branches d'études : 1, théologie; 2, droit; 3, sciences économiques et sociales; 4, médecine; 5, philosophie; 6, psychologie et pédagogie; 7, langue et litt. allemandes; 8, langue et litt. françaises; 9, langue et litt. italiennes; 10, langue et litt. espagnoles; 11, langue et litt. anglaises; 12, histoire et archéologie; 13, ethnologie; 14, mathématiques; 15, physique; 16, chimie; 17, géologie; 18, biologie; 19, pharmacie; 20, géographie.

